

## مشروع قرار

### Projet de résolution

**COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE**

**EM/RC71/R.3(P)  
Octobre 2024**

**Soixante et onzième session  
Point 4 a) de l'ordre du jour**

### **Faire face au fardeau croissant des traumatismes dans les situations de crise humanitaire au sein de la Région de la Méditerranée orientale**

Le Comité régional,

Ayant examiné le document technique intitulé « Faire face au fardeau croissant des traumatismes dans les situations de crise humanitaire au sein de la Région de la Méditerranée orientale » ;<sup>1</sup>

Rappelant les engagements mondiaux, notamment les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé : WHA64.10 sur le renforcement au niveau national des capacités de gestion des urgences sanitaires et des catastrophes et de la résilience des systèmes de santé ; WHA68.15 sur le développement des soins chirurgicaux d'urgence, des soins chirurgicaux essentiels et de l'anesthésie en tant que composantes de la couverture sanitaire universelle ; WHA72.16 sur les systèmes de soins d'urgence en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle ; WHA74.7 sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires ; et WHA76.2 sur les soins d'urgence, les soins critiques et les soins chirurgicaux intégrés à l'appui de la couverture sanitaire universelle et de la protection contre les urgences sanitaires ;

Rappelant en outre la résolution EM/RC63/R.1 du Comité régional, qui invite instamment les États Membres « à conduire une évaluation de leurs services de soins d'urgence à la fois au niveau des systèmes nationaux que de la prestation de services, et à élaborer des plans d'action nationaux » ;

Reconnaissant la charge particulièrement lourde et distincte que représentent les traumatismes physiques dans la Région de la Méditerranée orientale ;

Constatant avec une profonde préoccupation la fréquence croissante des conflits et des catastrophes naturelles dans la Région, qui ont entraîné une augmentation du nombre de traumatismes et de décès ;

Reconnaissant le rôle indispensable des services de prise en charge des traumatismes et des soins d'urgence efficaces, accessibles et de qualité dans la réduction des taux de morbidité et de mortalité dus aux traumatismes et aux affections aiguës ;

<sup>1</sup> EM/RC71/3-Rev.1.

Conscient de l'importance de la sensibilisation du public, de l'éducation systématique et de l'intégration de systèmes de données complets pour renforcer le continuum des soins de traumatologie, allant des soins préhospitaliers à la réadaptation ;

Sachant que les interventions face aux traumatismes et aux autres besoins médicaux urgents dans les situations de crise humanitaire pose de multiples défis ;

Constatant le besoin urgent d'interventions et de systèmes d'appui ciblés pour faire face à l'impact des traumatismes sur les populations vulnérables, en particulier dans les situations de fragilité et de conflit ;

Reconnaissant les progrès récents et l'expertise en matière de soins de traumatologie dans certains pays de la Région qui pourraient être mis à profit pour soutenir d'autres pays ;

**1. APPROUVE** le cadre opérationnel régional pour les soins de traumatologie dans les situations de crise humanitaire ;

**2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :**

- 2.1 consolider l'intervention communautaire en matière de traumatologie, y compris par le biais de messages au public, de campagnes éducatives et une formation aux premiers secours ;
- 2.2 renforcer les capacités au niveau des soins de santé primaires pour la prise en charge initiale des traumatismes et l'orientation-recours rapide ;
- 2.3 développer ou créer des services de soins préhospitaliers qui facilitent le transport rapide et l'orientation-recours des patients victimes de traumatismes et d'autres patients en situation d'urgence, y compris un numéro d'accès d'urgence universel et un système de répartition ;
- 2.4 améliorer la qualité des soins de traumatologie à chaque phase du parcours, y compris les soins préhospitaliers, hospitaliers et posthospitaliers ;
- 2.5 renforcer les services de soins d'urgence, de soins critiques et de soins chirurgicaux ;
- 2.6 mettre au point des protocoles et des systèmes pour :
  - 2.6.1 l'intégration précoce des services de réadaptation dans le parcours de soins de traumatologie ; et
  - 2.6.2 la prise en charge de la douleur et les soins palliatifs tout au long du parcours de soins de traumatologie ;
- 2.7 le développement et le renforcement des capacités nationales d'intervention rapide et de montée en puissance, y compris des équipes médicales d'urgence nationales ;
- 2.8 le renforcement des systèmes d'information pour les soins d'urgence et de traumatologie ;

**3. PRIE la Directrice régionale :**

- 3.1 de fournir un appui technique et des orientations aux États Membres concernant la gestion des soins de traumatologie tout au long du parcours de soins, notamment pour la mise au point de protocoles et de systèmes ;
- 3.2 de renforcer les partenariats opérationnels et universitaires dans l'ensemble de la Région afin de permettre une gestion plus efficace et plus cohérente des soins aux victimes de traumatismes ;

- 3.3 d'aider les États Membres à entreprendre une recherche descriptive, opérationnelle et interventionnelle sur la gestion des soins de traumatologie dans les situations de crise humanitaire ;
- 3.4 d'utiliser les données sur le parcours de soins des traumatismes dans les pays touchés par un conflit armé et d'autres situations de violence pour plaider, le cas échéant, en faveur de la protection des civils, des soins de santé, et de la mobilisation des ressources ; et
- 3.5 de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette résolution aux soixante-treizième et soixante-quinzième sessions du Comité régional et de présenter un rapport final à la soixante-dix-septième session en octobre 2030.

DRAFT